



COMPTE RENDU DU CHSCTA DU 7 AVRIL

Dans sa déclaration, notre fédération rappelle le rôle de ses représentants au CHSCTA : porter les revendications des collègues et défendre leurs conditions de travail. La fédération demande que les représentants de l'administration cessent de prendre ces revendications avec désinvolture.

Dans le programme de prévention académique, l'objectif affiché est le recrutement de 2 ETP médecins du travail. La FNEC FP FO rappelle que la réglementation en prévoit 15 pour notre académie. Comme le recrutement est difficile, et qu'il y a une concurrence entre les ministères, l'éducation nationale doit renforcer l'attractivité de ces postes. Le recrutement d'infirmières de prévention ne compense pas le manque de médecins ; leurs missions sont complémentaires, mais distinctes.

Concernant Andjaro, la FNEC FP FO pointe des dysfonctionnements et une surcharge de travail pour les secrétaires de circonscription. Le DRH répond qu'il s'agit d'une expérimentation et que le logiciel peut être amélioré. Elle rappelle que l'amélioration des conditions de travail des secrétaires passe nécessairement par des recrutements qui allégeront leurs tâches.

Notre fédération aborde plusieurs dossiers. Elle demande que les collègues concernés soient reçus le plus rapidement possible, accompagnés par notre fédération.

La FNEC FP FO rappelle également que certaines situations attirent l'attention du CHSCTA parce qu'elles font l'objet d'un nombre important de remontées de registre. Pour autant des situations pour lesquelles une seule fiche du registre est complétée peuvent être tout aussi préoccupantes et méritent tout autant d'être étudiées. La FNEC FP FO demande donc que chaque situation portée par notre fédération soit discutée en CHSCTA.

Ce fonctionnement réglementaire permettra de résoudre des situations avant qu'elles ne deviennent dramatiques ou inextricables. Cette demande recueille l'approbation d'une autre organisation qui jusqu'à présent n'y était pas favorable.

Par son action constante, en portant ses mandats, la FNEC FP FO affermit la défense des conditions de travail de chaque collègue.